

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 28/10/2020

COVID-19 Activation du plan blanc pour l'ensemble des établissements de santé bretons

Face à la dégradation des indicateurs épidémiologiques COVID impactant directement les services de réanimation et de médecine des établissements de santé et conformément à l'art. R 3131-14 du Code de la santé publique, **l'ARS Bretagne a demandé ce matin à l'ensemble des directeurs des hôpitaux et cliniques de la région de déclencher leur Plan blanc.**

Inscrit dans la loi depuis 2004, le plan blanc est un plan spécifique en cas de situation sanitaire exceptionnelle, afin de planifier la mise en œuvre rapide des moyens indispensables dans un établissement de santé.

Il permet notamment à l'établissement d'engager des déprogrammations d'interventions (non urgentes et sans perte de chance avérée pour les patients), de réaffecter du personnel au sein des établissements, voire de rappeler du personnel lorsque les renforts ne sont pas suffisants.

Par anticipation, l'ARS a coordonné avec l'ensemble des établissements de santé un plan d'action gradué d'organisation des prises en charge des patients par paliers, afin d'assurer la régulation des soins dans chacun des territoires et garantir la solidarité indispensable entre les structures de tous statuts. En cas de saturation capacitaire, l'ARS demandera d'établir des opérations de collaborations entre les établissements, afin de répondre aux tensions à l'échelle intra régionale.

Ces mesures permettent notamment d'augmenter les lits en réanimation. Aujourd'hui, 175 sont ouverts au regard d'une capacité initiale de 162 lits. De plus, des autorisations exceptionnelles ont été accordées à 6 établissements privés et publics afin d'augmenter ces capacités. **Au total, l'ensemble des lits en réanimation de la région Bretagne pourrait être doublée par rapport à la capacité initiale.**

Ces consignes s'inscrivent également dans le cadre d'une mobilisation nationale qui réaffirme l'impératif d'une solidarité inter-régionale, concrétisée à nouveau cette semaine dans le cadre des évacuations sanitaires vers la Bretagne.

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

